



COMMUNE DE LE TEMPLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre, à 18 heures 04, se sont réunis les membres du conseil municipal dans la salle du conseil de la commune de Le Temple, sur la convocation en date du 25 novembre 2021 qui leur a été adressée par Madame NOUETTE-GAULAIN Karine, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :

PRESENTS : 10 ABSENTS : 1 REPRÉSENTÉS (AYANT DONNÉS POUVOIR) : 4
VOTANTS : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents :

Mesdames : Karine Nouette-Gaulain, Marie Patanchon, Irène Lacoste, Aurélie Ornon, Emelyne Tullon

Messieurs : Jean-Jacques Maurin, Jean-François Cumerlato, Jean-Luc Pallin, Johan Rambeaud, William Robert

Représentés : Delphine Plet pouvoir à Emelyne Tullon, Jocelyne Sarraute pouvoir à Aurélie Ornon, Michel Robert pouvoir à Marie Patanchon, Julien Saynac pouvoir à Jean-Jacques Maurin

Absent excusé : Jérôme Prévot

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Marie Patanchon

Lecture de l'article L2121-11 (version en vigueur depuis le 24 Février 1996) – Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Vu la démission de Madame Plet, présidente du SIRP, acceptée le 10 novembre 2021 par Monsieur le Sous-Préfet et la tenue d'un conseil du SIRP le 27 Novembre 2021, nous sommes dans le délai d'urgence concernant la désignation d'un nouveau membre du SIRP.

Le conseil du SIRP doit se tenir le 27 Novembre au vu du calendrier et des contraintes budgétaires.

Madame La Maire propose que le conseil municipal se prononce sur l'urgence :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le caractère urgent est approuvé par le conseil municipal.

Objet : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE TEMPLE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LE TEMPLE SAUMOS

La Maire invite l'assemblée délibérante à désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal de Le Temple au sein du conseil du SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Le Temple Saumos) suite à la démission d'un représentant du conseil municipal de Le Temple siégeant à ce Conseil.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame la Maire,

DESIGNE le nouveau représentant suivant pour la Commune de LE TEMPLE au sein du SIRP :

→ Jean-Jacques Maurin

Fin de la séance à 18h09.

Fait à LE TEMPLE, le 26 novembre Deux Mille Vingt et un.

La Maire,

Karine NOUETTE-GAULAIN



